Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_123_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-123-2026

Objet : Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2025

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_123_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-123-2026

Rapporteur : Monsieur Thibaut GUIGNARD

Objet : Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2025

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux instructions comptables respectives (M57, M4, M43 et M49), le Conseil d'Agglomération doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal et de ses budgets annexes.

Nous vous proposons d'inscrire les excédents de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

	2025	2026	
Budgets	**Fonctionnement**	**Reprise excédent de fonctionnement (002)**	**Affectation en Investissement (1068)**
Budget principal	10 287 445,98		10 287 445,98
Transport	4 666 274,43		4 666 274,43
Eau	7 090 113,90		7 090 113,90
Assainissement	6 378 118,34		6 378 118,34
Collecte et Valorisation des Déchets	3 903 609,61		3 903 609,61
Gestion Immobilière des Entreprises	535 587,51		535 587,51
Hippodrome	48 247,46		48 247,46
Pôle nautique	60 112,02		60 112,02

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_123_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et L 2331-8,

VU les Nomenclatures M57, M4, M43 et M49,

VU la délibération du Conseil d'Agglomération DB-122-2026 du 25 Juin 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (résultat net d'investissement),

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2025 .

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

AFFECTE les excédents de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

	2025	2026	
Budgets	**Fonctionnement**	**Reprise excédent de fonctionnement (002)**	**Affectation en Investissement (1068)**
Budget principal	10 287 445,98		10 287 445,98
Transport	4 666 274,43		4 666 274,43
Eau	7 090 113,90		7 090 113,90
Assainissement	6 378 118,34		6 378 118,34
Collecte et Valorisation des Déchets	3 903 609,61		3 903 609,61
Gestion Immobilière des Entreprises	535 587,51		535 587,51
Hippodrome	48 247,46		48 247,46
Pôle nautique	60 112,02		60 112,02

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 57	Pouvoirs : 11	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND